



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

## **POINTEUSE EN REGION PARISIENNE**

Le Directeur Général a présenté, le 28 février 2008, ses objectifs de gestion des 3 principaux organismes de contrôle de la région parisienne et sa méthode pour y arriver.

### L'objectif affiché pour les 3 organismes :

- augmentation de la valeur de I1 (PR/PT) au CRNA Nord,
- mise en place d'I1 à Orly et Roissy,
- régulation des congés toute l'année,
- réalisation d'une grille de tenue de poste qui sera à la disposition du chef de service pour être présentée au besoin à la DCS, à l'IGAC, ....
- augmentation des capacités, augmentation de la participation aux GT locaux, aux stages, etc...
- gestion du service minimum en cas de grève,
- avancées rapides sur les dossiers Espace (Harmonie/TE/UR) et technique (MAGE),
- amélioration des prévisions de regroupement/dégroupement.

### La méthode :

Dans chacun des organismes une « feuille de route » sera discutée avec les personnels et présentée au CTP local de l'organisme pour un accord avant le 15 mars.

Dans le cas d'Orly, par exemple, le DG veut recalculer le Besoin Opérationnel (BO) avec une modulation semaine/week-end.

Le Directeur Général a avancé le principe de vouloir présenter au Gouvernement (Parlement) des propositions sur le service minimum et sur l'amélioration des capacités comme prévu par le protocole 2007-2009.

L'ensemble des organisations syndicales représentées (FO, CGT, CFDT, CFTC, SNCTA) ont dénoncé cette méthode de concertation sous la contrainte.

De l'avis de FO ce n'est pas la bonne façon de rassurer les personnels ni d'apaiser le climat social que d'utiliser le badge (qui est prévu pour assurer la sûreté sur les sites) comme pointeuse.

FO appelle les représentants des personnels et les membres des CTP à participer aux travaux locaux sur ces sujets mais de ne pas aller, d'une part, au delà des textes de loi en vigueur sur le service minimum et, d'autre part des accords protocolaires.

Une réunion sur le Service Minimum se déroulera le 4 mars 2008.